CONCOURS EXTERNE D'ACCÈS AU CADRE D'EMPLOIS DES **2023**

CONSERVATEURS TERRITORIAUX DES BIBLIOTHEQUES

Date limite de dépôt du dossier : **17 mars 2023**

Epreuves écrites	Epreuves orales
du 16 au 17 mai 2023	**à compter du 25 septembre 2023**

DOSSIER INDIVIDUEL D'INSCRIPTION

IL EST CONSEILLÉ DE CONSULTER, SUR LE SITE INTERNET DU CNFPT, LA FOIRE AUX QUESTIONS ET LES MODALITÉS D'INSCRIPTION EN LIGNE

N° de préinscription : **2023-CCOB-1-10122** N° de certificat : **3838?592J5**

1. CENTRE D'ÉCRITS

PARIS

2. IDENTIFICATION DU CANDIDAT

Monsieur Nom d'usage : **AGUESSE** Prénom : **Etienne**

Nom de famille : **AGUESSE**

Date et lieu de naissance : **21 janvier 1965** à : **LE MANS** (SARTHE _ 72)

Adresse personnelle [1] : **19 RESIDENCE DU PARC BATIMENT 3**
91300 MASSY

N° de téléphone : Domicile : **09.83.32.80.25** Portable : **07.82.62.57.41**

Adresse électronique : **etienneaguesse@yahoo.fr**

Collectivité territoriale (ou employeur, le cas échéant) : **BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE**

Grade actuel : **BIBLIOTHECAIRE ASSISTANT SPECIALISE**

Nationalité : **Française**

CANDIDAT EN SITUATION DE HANDICAP

Si vous souhaitez des aménagements d'épreuves, veuillez joindre au présent dossier les justificatifs suivants :

- Attestation MDPH justifiant cette qualité
- Certificat médical d'un médecin agréé



QUAND LES TALENTS GRANDISSENT, LES COLLECTIVITÉS PROGRESSENT

(1) En cas de changement d'adresse, veuillez-nous le signaler dans les meilleurs délais

3. TITRE OU NIVEAU DE FORMATION

Intitulé du titre ou diplôme le plus élevé	Discipline ou spécialité	Nom de l'établissement ou de l'école	Année d'obtention
BAC + 5 ou plus (DEA, DESS, Master 2, Doctorat...)			

4. CATÉGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE (rubrique à but statistique)

Quelle était la situation socio-professionnelle du parent « chef(fe) de famille » au moment de votre formation initiale ?

Retraité

5. PROFIL (rubrique à but statistique)

Quel(le) est votre statut ou situation professionnelle actuel(le) ? **Fonction publique d'Etat**

6. PRÉPARATION (rubrique à but statistique)

Avez-vous suivi une préparation au concours auprès d'un organisme de formation ? **non**

Si oui, lequel ?

Dans le cas où votre organisme ne figurerait pas dans la liste, merci de nous préciser son nom et la ville où il se trouve :

.... à ....

FORMALITÉS D'INSCRIPTION

CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Au plus tard le **17 mars 2023**, le dossier complet pourra être **déposé dans votre espace candidat sécurisé**, à partir du lien reçu par mail ou par le site www.cnfpt.fr, soit **déposé au siège du CNFPT** (avant 16 h), ou **retourné par voie postale** à l'adresse suivante (le cachet de la poste faisant foi) : CNFPT, Service concours, Pôle Culturel, 80 rue de Reuilly, CS 41232, 75578 PARIS cedex 12.

Aucune modification ne pourra être enregistrée à compter de cette date.

TOUT DOSSIER DÉPOSÉ OU POSTÉ HORS DELAI SERA REJETÉ.

LES CANDIDATS ADRESSERONT :

- le présent dossier d'inscription dûment complété et signé, et classé en respectant la pagination,
- la copie du titre ou du diplôme requis,
- pour les candidats sollicitant l'équivalence de diplôme et la reconnaissance de l'expérience professionnelle, les formulaires, joints par le CNFPT, complétés, signés et accompagnés des justificatifs,
- toutes pièces que l'administration jugera utile de demander pour l'instruction des dossiers.

Les candidats déclarés admissibles par le jury à l'issue des épreuves écrites devront remplir et adresser au CNFPT une **fiche individuelle**, en vue de l'entretien portant sur les motivations professionnelles lors des épreuves d'admission. Ce document sera disponible sur le site du CNFPT à compter du 16 mai 2023. Il devra être adressé au service des concours le **16 août 2023 au plus tard**, le cachet de la poste faisant foi, sous réserve que la date de publication prévue ne soit pas modifiée.

IL EST RAPPELÉ QUE L'ENSEMBLE DE CES PIÈCES EST OBLIGATOIRE

CHOIX DES EPREUVES

Concours externe de conservateur territorial de bibliothèques

Page à joindre IMPERATIVEMENT à votre dossier

RAPPEL DE VOS ÉPREUVES :

- ADMISSIBILITÉ
  - Epreuves écrites
    - Composition de culture générale
    - Note de synthèse à partir d'un dossier

- ADMISSION
  - Epreuves orales
    - Conversation avec le jury
    - Entretien sur la motivation professionnelle
  - Epreuve de langues
    - En deux parties
      - Au choix du candidat
        - Traduction orale d'un texte en ALLEMAND associée à une traduction orale d'un texte en ANGLAIS

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

Je, soussigné(e) (*Nom et prénom*) **Etienne AGUESSE** certifie sur l'honneur :

- l'exactitude des renseignements figurant dans le présent dossier d'inscription,
- posséder la nationalité française ou celle d'un autre état membre de l'union européenne,
- le cas échéant avoir accompli les obligations du service national.

Je déclare par ailleurs, réunir les conditions des articles L321-1 à L321-3 du Code général de la fonction publique, relatives à la jouissance des droits civiques et à l'absence de condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions et justifier de l'aptitude physique à occuper l'emploi postulé en application du décret n° 87-602 du 30 juillet 1987 relatif à l'organisation des comités médicaux, aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux.

Je sollicite mon inscription sur la liste d'admission à concourir au **Concours externe** d'accès au cadre d'emplois des conservateurs territoriaux des bibliothèques, session 2023.

J'atteste avoir été informé(e) que si mon dossier d'inscription n'a pas été correctement rempli et complété avec les pièces justificatives à la date de clôture des inscriptions ou que si je ne remplis pas les conditions requises, ma demande d'admission à concourir sera rejetée.

Je m'engage à fournir au Centre national de la fonction publique territoriale le dossier complet ainsi que les pièces justificatives nécessaires à la constitution de mon dossier de candidature.

J'atteste avoir été prévenu(e) que toute déclaration inexacte de ma part entraînerait le rejet de ma candidature ou l'annulation de mon éventuel succès à ce concours.

J'atteste enfin avoir été averti(e) qu'il m'appartient de consulter régulièrement mon espace candidat afin de m'assurer que des documents n'auraient pas été mis à ma disposition (convocation, notification de résultats, etc ...)

À ...., le |__|__| |__|__| |__|__|__|__|

(Signature du candidat précédée de la mention « lu et approuvé »)

Si vous n'avez pas eu votre convocation une quinzaine de jours avant le début des épreuves (l'arrêté paru au Journal officiel faisant foi), il vous appartient de vérifier la réception de celle-ci sur votre espace candidat. En cas de non réception de celle-ci, contacter le service des concours du CNFPT à cette adresse : concours@cnfpt.fr

Nous vous informons que le CNFPT pourra être amené à vous transmettre, par courriel, toute information qu'il jugera utile.

Nous vous conseillons de relire attentivement votre dossier avant de l'envoyer et d'en conserver une copie avec vos choix obligatoires (épreuves, centre d'écrits, etc.)

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites au présent dossier d'inscription. Elle garantit aux personnes concernées un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant à l'exclusion des choix de matières formulés au moment de l'inscription en application du règlement du concours.

INFORMATION

Madame, Monsieur,

Le service statistique rattachée à la DGAFP au sein du ministère en charge de la transformation et de la fonction publique (SDessi) conduit des études sur l'égalité des chances dans l'accès aux emplois publics et sur la diversité dans les recrutements.

En application de l'article 161 de la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 et de l'article 1er du décret n° 2018-114 du 16 février 2018, la SDessi est chargée d'organiser la collecte et le traitement des données à caractère personnel des personnes candidates à un recrutement dans la fonction publique à des fins de production d'études et de statistiques anonymes.

La SDessi est aussi susceptible de vous interroger, dans le cadre de « l'enquête concours », de manière strictement confidentielle et séparée de l'organisation du concours dans les conditions fixées par l'article 5 du décret n° 2018-114. Les réponses que vous apporterez sont totalement disjointes de l'organisation du concours et sans aucune incidence sur son déroulement. Votre anonymat et la confidentialité de vos réponses sont garantis par la loi 51-711 sur le secret et la coordination statistique et le règlement général sur la protection des données auxquels cette enquête est soumise.

Pour plus d'information sur le dispositif « Base concours », vous pouvez consulter la présentation détaillée du projet sur le page : https://www.fonction-publique.gouv.fr/enquetes-statistiques.

La SDessi est le seul service habilité à recueillir et à traiter les données personnelles vous concernant. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, et le Règlement Européen Général sur la Protection des Données 2016/679 (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de limitation des données personnelles vous concernant que vous pouvez exercer en envoyant un courrier électronique à l'adresse mail : collecte-concours.dgafp@finances.gouv.fr.

Les modalités de transmission des données non nominatives sont fixées par l'article 8 du décret n° 2018-114. Les données nominatives des candidats sont conservées pendant 5 ans maximum à l'issue de la publication de la liste des personnes admises au recrutement. Les données non nominatives sont conservées pendant six ans maximum.

Pour toute question concernant l'utilisation de vos données personnelles, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données du ministère de l'économie et des finances à l'adresse électronique suivante : le-delegue-a-la-protection-des-donnees-personnelles@finances.gouv.fr

Vous avez aussi la possibilité d'adresser une réclamation à la CNIL, autorité de contrôle en charge de la protection des données personnelles en France.



FORMULAIRE DE DEMANDE D'ÉQUIVALENCE DE DIPLÔME

NE CONCERNE QUE LES CANDIDATS EXTERNES SOLLICITANT UNE EQUIVALENCE DE DIPLÔME

REFERENCE : ARTICLE 4 DU DECRET N° 2007-196 DU 13 FEVRIER 2007

Ce document doit impérativement être fourni avec le dossier d'inscription au concours par tout candidat sollicitant une équivalence de diplôme pour se présenter à un concours, accompagné des pièces justificatives mentionnées au verso.

Concours pour lequel la demande est présentée : **conservateur territorial des bibliothèques, session 2023**

Nom d'usage : .... Prénom : ....

Nom de famille : ....

Né(e) le : |__|__| |__|__| |__|__|__|__| à : .... Code postal : |__|__|__|__|__|

DIPLÔMES - FORMATION Indiquez les diplômes, titres ou attestations des cycles de formation obtenus en France ou à l'étranger (Europe ou hors Europe) de niveau et de durée au moins équivalents à ceux exigés pour l'inscription au concours externe						
Diplôme ou formation	**Spécialité éventuelle**	**Niveau(1)**	**Autorité ou organisme**	**Obtenu (oui/non)**	**Année d'obtention**	**Durée (2)**

Nota : vous pouvez ajouter au tableau autant de lignes que nécessaire en le photocopiant

(1) exemples : bac, bac + 2, 3, 4 ou 5…

(2) pour les diplômes ou formations non certifiées, indiquez le nombre d'heures, de mois ou d'années

Je déclare sur l'honneur l'exactitude de toutes les informations figurant dans le présent document.

Fait à ...., le |__|__| |__|__| |__|__|__|__|, pour servir et valoir ce que de droit.

Signature du candidat

TSVP

INFORMATIONS

Le candidat est informé que l'autorité organisatrice du concours se réserve la possibilité de vérifier l'exactitude de ses déclarations.

Le candidat est également informé que la loi punit quiconque se rend coupable de fausses déclarations :

« Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accompli par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques. Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende » (article 441-6 du code pénal).

« Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique ou par un organisme chargé d'une mission de service public, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation, est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende » (article 441-6 du code pénal).

PIÈCES JUSTIFICATIVES À JOINDRE IMPÉRATIVEMENT

La copie du diplôme, titre ou attestation établie par une autorité compétente prouvant que le candidat a accompli avec succès un cycle de formation au moins de même niveau et durée que ceux des diplômes ou titres requis au concours,
ET
le contenu du ou des diplôme(s), le programme,

OU

la copie de l'attestation d'inscription dans un cycle de formation dont la condition normale d'accès est d'être titulaire d'un diplôme ou titre au moins de même niveau que celui des diplômes ou titres requis au concours,

OU

la copie du diplôme ou titre homologué ou d'un diplôme ou titre à finalité professionnelle enregistré au Répertoire national de la certification professionnelle, classé au moins au même niveau que le diplôme ou titre requis au concours,

et, le cas échéant, la copie de la décision antérieure reconnaissant l'équivalence du diplôme détenu.

Pour les diplômes étrangers européens ou non européens : le candidat doit joindre la traduction effectuée par un traducteur ou une traductrice assermenté avec la copie du diplôme ainsi que l'attestation du niveau du diplôme.

Cette attestation peut être obtenue :

- soit auprès du service culturel de l'ambassade ou du consulat du pays concerné,
- soit auprès du ministère de l'Éducation nationale



FORMULAIRE DE DEMANDE DE RECONNAISSANCE DE L'EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

COMPLETANT OU NON UN DIPLOME IMMEDIATEMENT INFERIEUR A CELUI EXIGE POUR L'INSCRIPTION AU CONCOURS

NE CONCERNE QUE LES CANDIDATS EXTERNES SOLLICITANT UNE EQUIVALENCE DE DIPLOME ET LA RECONNAISSANCE DE L'EXPERIENCE PROFESSIONNELLE

REFERENCE : ARTICLE 6 DU DECRET N° 2007-196 DU 13 FEVRIER 2007

Ce document doit impérativement être fourni avec le dossier d'inscription au concours par tout candidat sollicitant une reconnaissance de son expérience professionnelle pour se présenter à un concours, accompagné des pièces justificatives mentionnées au verso.

Concours pour lequel la demande est présentée : **CONSERVATEUR TERRITORIAL DES BIBLIOTHEQUES, SESSION 2023**

Nom d'usage : .... Prénom : ....

Nom de famille : ....

Né(e) le : |__|__| |__|__| |__|__|__|__| à : .... Code postal : |__|__|__|__|__|

Le cas échéant, précisez le(s) diplôme(s) possédé(s) : ....

ACTIVITÉS SALARIÉES – NON SALARIÉES – BÉNÉVOLES (accomplies en France et/ou à l'étranger : Europe ou hors Europe).

Présentez ci-dessous votre parcours professionnel en indiquant chacun des emplois occupés relevant des mêmes catégories socio-professionnelles que celles de la profession à laquelle le concours donne accès. Vous devez comptabiliser au moins trois années à temps plein dans la profession (continues ou non), sauf cas particulier évoqué au verso.

Période (précisez en % le temps de travail hebdomadaire en cas de temps partiel)	**Durée en mois**	**Employeur** (désignation, adresse, téléphone, activité principale)	**Nom et activité du service d'affectation**	**Intitulé de l'emploi et niveau de qualification nécessaire pour l'occuper**	**Catégorie socio-professionnelle** (voir les 8 catégories au verso)	**Nature des activités exercées** (principales missions, responsabilités confiées, réalisations, publics visés, outils, matériels, supports et autres ressources les plus utilisés)	**Statut** S (salarié) B (bénévole) I (indépendant.) F (fonctionnaire)
Du : Au : % :							
Du : Au : % :							
Du : Au : % :							
Du : Au : % :							
TOTAL DURÉE							

Nota : vous pouvez ajouter au tableau autant de lignes que nécessaire en le photocopiant.

Je déclare sur l'honneur l'exactitude de toutes les informations figurant dans le présent document.

Fait à ...., le |__|__| |__|__| |__|__|__|__| (pour servir et valoir ce que de droit)

Signature du candidat

TSVP

INFORMATIONS

Les périodes de formation initiale ou continue, quel que soit le statut de la personne, ainsi que les stages et les périodes de formation en milieu professionnel accomplis pour la préparation d'un diplôme ou d'un titre ne sont pas prises en compte pour le calcul de la durée d'expérience requise, mais au titre de parcours professionnel.

Le candidat est informé que l'autorité organisatrice se réserve la possibilité de vérifier l'exactitude de ses déclarations. Il est également informé que la loi punit quiconque se rend coupable de fausses déclarations :
« Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accompli par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques. Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende » (article 441-6 du code pénal).

« Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique ou par un organisme chargé d'une mission de service public, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation, est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende » (article 441-6 du code pénal).

PIECES JUSTIFICATIVES À JOINDRE IMPÉRATIVEMENT

Le candidat peut joindre toutes pièces qu'il jugera utiles : C.V., fiche de poste et/ou organigramme pour chaque emploi, etc.

Le candidat doit obligatoirement produire des justificatifs, pour un minimum de 36 mois cumulés, consécutifs ou non, d'activités salariées, non salariées ou bénévoles en rapport avec la profession. Cette période de 36 mois est réduite à 24 mois si le candidat est titulaire d'un diplôme d'un niveau immédiatement inférieur à celui exigé pour l'inscription au concours ; dans ce cas, fournir une copie de ce diplôme.

Pour le diplôme, le candidat devra joindre une copie et le contenu (programme) des diplômes dont il est titulaire. Pour chaque emploi, le candidat devra joindre les pièces suivantes :

1 – <u>Pour les activités salariées</u> :

- copie des certificats de travail ou des contrats de travail précisant la nature et la durée de l'activité professionnelle exercée,
- tout document permettant de justifier la nature de l'activité exercée (profil de poste, enregistrement au Registre du Commerce ou extrait Kbis, registre des métiers, déclaration URSSAF, copie de la déclaration fiscale énonçant le statut, ou tout autre document pouvant attester de votre activité).

2 – <u>Pour les activités non salariées</u> :

- tout document établi par un organisme habilité attestant de la réalité de l'exercice effectif de l'activité non salariée.

3 – <u>Pour les activités bénévoles</u> :

- attestation ou justificatif d'activité établi par le président de l'association précisant la nature et la durée de l'activité.

EN CAS D'ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES EFFECTUÉES À L'ÉTRANGER, LE CANDIDAT DOIT FOURNIR LES DOCUMENTS JUSTIFICATIFS CORRESPONDANTS TRADUITS PAR UN TRADUCTEUR OU UNE TRADUCTRICE AGRÉÉ.

Catégories socio-professionnelle (CSP) :

1. Agriculteurs exploitants ;
2. Artisans, commerçants et chefs d'entreprise ;
3. Cadres, professions intellectuelles supérieures ;
4. Professions intermédiaires ;
5. Employés ;
6. Ouvriers ;
7. Retraités ;
8. Autres personnes sans activité professionnelle.